



ATTESTATION



Nombre UEC : 0,6
Nombre d'heures : 6

NOUS ATTESTONS QUE
Sébastien Lemay

A PARTICIPÉ À LA SESSION DE FORMATION SUR
LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE - AUTOAPPRENTISSAGE

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités.

LIEU : **Votre poste de travail**

DATE : **2022/07/06**

FORMATEUR :

Objectifs de formation :

Outiller l' élu(e) municipal en matière d'éthique et de déontologie

Distinguer l'éthique de la déontologie

Accroître la connaissance pour cerner les comportements éthiques

Intégrer les meilleures pratiques

Jacques Demers, président

La FQM est membre de la (SOFEDUC) qui définit l'unité d'éducation continue (UEC) comme suit :
une unité d'éducation continue représente 10 heures de participation à une activité structurée
de formation, organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs
compétents et sanctionnée par une évaluation.



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**